



Cahier d'acteur n°156

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.



Vue du village de Boigneville

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :

COMMUNE de BOIGNEVILLE

Mairie
2, rue de Val
91720 BOIGNEVILLE
Téléphone : 01 64 99 40 07
adresse mel :
mairie.boigneville@wanadoo.fr

La Commune de Boigneville est située au sud du Département de l'Essonne, en limite avec ceux du Loiret et de la Seine et Marne. A l'écart des grandes zones urbaines, Milly la Forêt à l'est constitue le chef lieu de canton.

L'arrondissement administratif est celui d'Evry.

Couvrant 1 580 hectares, le territoire communal se partage dans un environnement naturel vierge ou cultivé formé d'un plateau entaillé de vallées, et des espaces bâtis composés d'un village centre, de trois hameaux et de constructions isolées.

La Commune de Boigneville est adhérente au Parc Naturel du Gâtinais français et s'est engagé en signant la charte pour une préservation et une valorisation durable de son territoire. Classé patrimoine mondial de l'UNESCO.

Boigneville a réalisé un Agenda 21 avec la participation des gens du village et l'Association "Notre village terre d'avenir" labellisé le 8 novembre 2011.



Les hangars

L'environnement naturel

Continuité biologique majeure :

Boigneville, avec les communes voisines de la moyenne vallée de l'Essonne occupe une position stratégique, on pourrait dire un « nœud biologique ». En effet deux directions de principales de continuité biologique se croisent : nord/sud (Essonne amont/ aval) et est/ouest (Rambouillet/Fontainebleau). les boisements de la vallée de l'Essonne sont dans le prolongement de ceux du massif de Fontainebleau, ils permettent aussi une communication avec la forêt d'Orléans via la haute vallée de l'Essonne. A Boigneville la vallée s'enrichit de la confluence entre la Velvette et l'Essonne. Les milieux naturels de Boigneville contribuent donc à la circulation de la grande faune (chevreuil, cerfs, sangliers) et plus généralement aux échanges génétiques à longue distance entre la flore et la faune.

Le Plateau

Les horizons sont amples mais cependant bornés par des vallons ou des bosquets.

Les bois fragmentés soulignent les microbuttes ou était implanté l'ancien parcellaire du vignoble sur les "mollasses du Gâtinais". Les formations végétales naturelles du plateau sont les pré-bois à chêne pubescent (bois calcicole), et le mésobromion à Brachypode penné (pelouse calcicole moyennement sèche).

Le mésobromion accueille plusieurs espèces d'orchidées. (22 espèces d'orchidées sont répertoriées)

585 espèces de flore sont répertoriées sur la Commune, 1 espèce est protégée au niveau national et 21 au niveau régional.

Le plateau de Boigneville est l'un des derniers secteurs d'Ile de France où l'on peut espérer observer l'Outarde canepetière, oiseau emblématique de la Beauce et du Gâtinais mais en voie de disparition.

Cette diversité du plateau est reconnue : il est inclus dans la zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) du type II.

Le site de Prinvaux comprend deux espèces protégées au niveau régional (la violette des sables et l'Hutchinsie des pierres).

La Vallée

Un tiers du territoire est en vallée, c'est là que l'urbanisation s'est installée, là où l'eau était disponible.

Le marais de Boigneville a été classé en espace naturel sensible par délibération du Conseil général de l'Essonne. La moyenne vallée de l'Essonne (avec la vallée de la Velvette) est un site classé depuis 1991 au titre de la Loi du 2 mai 1930. L'ensemble des vallées est inclus dans la ZNIEFF du type II de la vallée de l'Essonne (l'intégralité du territoire communal est donc inscrite dans la ZNIEFF du type II). Deux ZNIEFF du type I ont été délimitées dans le fond de vallée.

Les sites NATURA 2000 de la haute vallée de l'Essonne et des pelouses calcaires du Gâtinais sont classés au titre de la Directive européenne Habitat, faune, flore.

Le Projet de ligne grande vitesse impactera définitivement notre paysage

L'aire d'étude comprend, entre autres, la haute vallée de l'Essonne. De nombreuses entités paysagères de notre territoire risquent d'être dégradées, alors que les élus se mobilisent pour leurs protections par l'intermédiaire de chartes paysagères, d'atlas communaux et la mise en place d'un observatoire photographique avec le Parc naturel Régional du Gâtinais français.

Mais l'impact d'une ligne à grande vitesse ne se limite pas aux questions environnementales et paysagères. L'infrastructure ferroviaire nécessite la consommation de terres agricoles et forestières. (L'emprise d'une LGV est d'environ 10 ha du kilomètre).

CONCLUSION

A l'heure du Grenelle de l'environnement, de l'élaboration de la trame verte et bleue et de la stratégie nationale de la Biodiversité qui ont fixé comme objectif d'arrêter la perte de la biodiversité, le projet POCL ne peut ignorer cette obligation !

Or nous savons que les dégâts potentiels seront inestimables et irréversibles, tant sur notre cadre de vie, notre patrimoine naturel et culturel, notre paysage et sur nos terres agricoles.

Notre paysage, nos exploitations agricoles, nos forêts, notre faune et notre flore rares à l'échelle nationale, pour la plupart des espèces qui la composent, seront à jamais détruits !

C'est pourquoi la COMMUNE DE BOIGNEVILLE s'oppose à ce projet.

Elle demande à ce que soit étudiée une solution empruntant l'itinéraire du RER C, accompagné des aménagements sonores et visuels nécessaires pour ne pas ajouter de nouvelles nuisances aux populations riveraines.

Cette solution doit minimiser au maximum les impacts sur notre territoire, et même si pour cela le TGV devait perdre 10 minutes sur son temps de trajet.

COMMUNE de BOIGNEVILLE

Mairie
2, rue de Val
91720 BOIGNEVILLE
Téléphone : 01 64 99 40 07
adresse mel :
mairie.boigneville@wanadoo.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL